

CONVENTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE contrat hors convention régionale
(Modèle fourni par le Ministère du Travail – 2019)

Entre les soussignés :

1 – ISITECH / PARTNER FORMATION

Adresse : 26 avenue Tony Garnier – 69007 LYON – tél. 04 27 18 14 40

SIRET : 451 656 870 00057

UAI : 0694215G

Organisme de formation, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 82 69 10062 69 auprès du Préfet de Rhône-Alpes, représenté par Monsieur Tayeb BOURAYA, Directeur.

2 - L'entreprise

SARL ABAFIM

16, AVENUE DE LA MARNE 65000 TARBES

SIRET : 44365846300031

Code IDCC : 1527 Convention collective nationale de l'immobilier

représentée par (nom et qualité du signataire), Monsieur FOURCADE Daniel, Directeur général, relevant de l'opérateur de compétences OPCO DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (EP)

est conclue la convention suivante, en application des dispositions des Livres II et III de la sixième partie du Code du travail.

ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONVENTION

Le CFA ISITECH/Partner Formation organise une action de formation par apprentissage au sens de l'article L. 6313-6 du Code du travail.

- Intitulé et objectif de l'action : **Licence Responsable de Projets Informatique**
- Préparer à l'obtention du diplôme ou du titre : **Responsable de Projets Informatique – Niveau 6 (Bac+3)**
- Code RNCP : 13387
- Code diplôme : 26X32608
- Contenu de l'action : voir référentiel joint à la convention
- Durée de l'action de formation :

1^{ère} année : 31/01/2022 au 13/01/2023 - 455 heures

- Lieu principal de la formation : **ISITECH 26 avenue Tony Garnier 69007 Lyon**
- Périodes de réalisation en entreprise et en CFA : calendrier d'alternance joint

ARTICLE 2 : MODALITES DE DEROULEMENT, DE SUIVI ET D'OBTENTION DU DIPLOME OU DU TITRE

Modalités de déroulement : 100 % présentiel

Moyens prévus : moyens humains et techniques

Modalités de suivi : désignation d'un tuteur pédagogique – 1 visite en entreprise/ année de formation

Modalités d'obtention du diplôme ou du titre :

- présentation à examen terminal*
- contrôle continu*
- contrôle continu et épreuve de fin d'année*

ARTICLE 3 : BENEFICIAIRE DE L'ACTION DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Nom et prénom : **BECHICHI Oussama**

Dates de début et de fin du contrat : **10/01/2022 au 13/01/2023**

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

	Montant de la prestation Net de taxe
1 ^{ère} année exécution contrat	7 500 €

ARTICLE 5 : FRAIS ANNEXES - PENDANT LE TEMPS EN CFA UNIQUEMENT

Lorsqu'ils sont financés par les CFA, l'OPCO prend en charge une partie des frais

Frais hébergement : Oui – Non

Nombre de nuitées annuelles approximatives :

A titre indicatif : le montant pris en charge par OPCO par nuitée est de.....€

Frais restauration : Oui – Non

Nombre de repas annuels approximatifs :

A titre indicatif : montant pris en charge par OPCO par repas est de.....€

Premier équipement pédagogique : Oui – Non

A titre indicatif le forfait pris en charge par l'OPCO est de€

Frais liés à la mobilité internationale : Oui – Non

(Informations à destination de l'OPCO de l'entreprise)

ARTICLE 6 : MODALITES DE REGLEMENT [EN CAS DE RESTE A CHARGE DE L'ENTREPRISE]

Facture adressée par l'école au prorata temporis de la durée du contrat.

ARTICLE 7 : CLAUSE SUSPENSIVE :

L'exécution de la présente convention est soumise à l'enregistrement du contrat par la chambre consulaire ou la Direccte (L 6224-1 du Code du travail). Le contrat d'apprentissage enregistré sera transmis par le CFA à l'OPCO dont relève l'entreprise, pour prise en charge financière.

ARTICLE 8 : DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Lyon, le jeudi 6 janvier 2022

Pour l'entreprise

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme

M. Tayeb BOURAYA, Directeur

PARTNER FORMATION ISITECH
99 rue de Gerland, Allée 5
69007 Lyon
Tél: 04 27 18 14 40
Siret : 451 656 870 00040 - APE : 8559A